PRÉFET
DU CHER
Liberté
Égalité
Fraternité

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans le Cher

Niveau : Crise

USAGE RESERVE !

Limiter sa consommation à l'échelle individuelle et adopter les éco-gestes.

Mesures d'interdiction des usages

Arrosage Irrigation

On n'arrose pas les jardinières et les suspensions



Limitation

Potagers
Interdit entre 8h et 20h



Interdiction

pelouses, massifs fleuris, arbres, arbustes
Dérogation possible pour gazon, arbres et arbustes de moins d'1 an



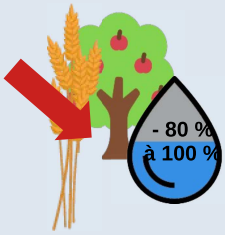
Interdiction

Terrains de sports
Dérogation possible sous certaines conditions



Interdiction

Golfs
À l'exception des greens, entre 20h et 8h, avec une réduction de 70 %



Réduction spécifique des usages agricoles (environ -50 %)

Nettoyage



Interdiction
de nettoyer à grande eau les terrasses, façades et toitures
Sauf en cas de travaux. Balayeuses-laveuses automatiques autorisées



Interdiction
Voiries, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées
pour assurer l'hygiène, la sécurité et la salubrité publique



Interdiction
de laver les véhicules
Sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire

Remplissage

Pour tous les usages :
l'utilisation d'eau de pluie et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.



Interdiction
du fonctionnement des fontaines à circuit ouvert ou fermé



Interdiction
de remplir ou de vidanger les piscines à usage privé
Sauf impératif de sécurité



Interdiction
d'alimenter les plans d'eau
Sauf exception, se référer aux arrêtés de prescription

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

VigiEau

Pour m'informer sur la sécheresse et les mesures de restrictions qui me concernent, je flashe ce QRCode ou je vais sur www.vigieau.gouv.fr

Conception et réalisation : DDTM66/DDT18 - Version Juillet 2026